

12/07/2018

Rappel de petits pois, haricots et panais

Produit : PETITS POIS, HARICOTS ET PANAIS SURGELE

Raison du rappel: la présence potentielle de Listeria ST6



Dans le cadre du rappel de tous les légumes surgelés fabriqués dans notre usine en Hongrie entre le 13 août 2016 et le 20 juin 2018, dont nous vous avons informés plus tôt, vous trouvez ci-joint la version néerlandaise et française de notre communiqué de presse avec plus de détails. Ce communiqué de presse est également disponible sur le site de l'AFSCA.

En coordination avec l'AFSCA et l'agence de sécurité alimentaire hongroise, Greenyard a décidé de rappeler tous ses produits avec petits pois, haricots et panais surgelés fabriqués par sa filiale en Hongrie entre le 13 août 2016 et le 20 juin 2018.

Le rappel ne signifie pas que tous les produits sont contaminés, mais c'est une mesure de précaution dans l'intérêt de la sécurité alimentaire. Si vous suivez les instructions de préparation sur l'emballage et que les légumes congelés se réchauffent correctement, vous ne risquez pas de contaminer la Listeria.

Cette mesure est prise dans le cadre d'une contamination de Listeria potentielle des légumes surgelés fabriqués par sa filiale en Hongrie. Il s'agit d'un type spécifique de Listeria.

Description de produit

- Catégorie de produit: surgelé
- Nom de produit : Petits pois très fins et jeunes carottes, Mélange de légumes pour soupe à la tomate,
- Marque : Delhaize
- Date de durabilité minimale : tous les produits qui n'ont pas dépassé la date de durabilité minimale
- Numéro du lot : tous les numéros
- Période de vente : du 13 août 2016 jusqu'à présent
- Emballage : 600 g

Les produits ont été vendus surgelés

Information pour les consommateurs :

Les symptômes éventuels d'une contamination par la Listeria sont de la fièvre et/ou la céphalée. Ces symptômes peuvent mener à la listériose, une maladie sérieuse avec une période d'incubation jusque 8 semaines. Les femmes enceintes doivent prêter une attention spéciale à ces signes, tout comme les sujets présentant une faible résistance aux maladies et les personnes âgées.

Si vous avez consommé ce produit et vous avez ces symptômes, consultez votre médecin en lui signalant que vous avez mangé ce produit.

Les consommateurs qui ont acheté ces produits pendant la période susmentionnée, et qui les ont toujours en leur possession, sont priés de les retourner au point de vente de leur achat. Au moment du retour et sur présentation du ticket de caisse, vous serez remboursé du montant payé à l'achat.